

L'octroi de mer : Actualités et nouveaux enjeux

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : une demi-journée
Distanciel : une demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

550 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eoho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Importateurs de biens dans les DROM
- Producteurs de biens dans les DROM

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux en matière d'octroi de mer externe et interne
- Approfondir et actualiser vos connaissances en matière d'octroi de mer à la lumière de la nouvelle circulaire publiée par la douane le 10 juillet 2025
- Connaître les bonnes pratiques afin de sécuriser la situation au regard de l'octroi de mer

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Imposition propre aux DOM, l'octroi de mer (OM) suit un régime spécifique. Cette formation en expose les principes, les règles de déductibilité, les modalités de recouvrement et de contrôle.

1. LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Introduction
- Le cadre juridique applicable
- Les principes de fonctionnement :
 - Les principes généraux
 - La notion d'activité de production
 - Le redevable
 - La base d'imposition
 - Les cas d'exonération

2. LA DÉDUCTIBILITÉ DE L'OCTROI EN MER PAR LES PRODUCTEURS

- Les modalités du droit à déduction

3. LES OBLIGATIONS DES ASSUJETTIS

- L'obligation d'identification
- L'obligation de déclaration et de paiement
- Les obligations en matière de facturation et comptable

4. LE CONTRÔLE, LE RECOUVREMENT ET LES SANCTIONS

- Contrôle, recouvrement et sanctions

5. EXEMPLES ET CAS PRATIQUES

